



Refus de formation pour un seul employé

Par **Marion80**, le **28/05/2012** à **11:05**

Bonjour,

J'ai envoyé un email à titre informationnel à mon employeur pour lui annoncer que j'allais démissionner dans 3 mois afin qu'il me trouve un remplaçant au plus vite. (je suis maitre nageur)

Cependant , une formation était prévu et il ne veut plus que je la fasse et m'oblige donc à poser des heures. Mon mail n'est pas officiel car ce n'est pas une lettre de démission avec accusé reception.

Ont -ils le droit de m'obliger à prendre des heures?

Merci.

Par **pat76**, le **29/05/2012** à **17:24**

Bonjour

Qu'indique exactement votre contrat de travail.

Vous êtes en CDI à temps complet ou à temps partiel?

Par **Marion80**, le **29/05/2012** à **21:07**

Merci de votre réponse rapide. Je suis aujourd'hui allée à la direction départementale du travail de l'emploi et de la formation prof et ils m'ont dit que mon employeur avait le droit de refuser ma formation comme elle ne sera pas rentabilisée ... Je n'aurai pas du en parler et les mettre devant le fait accompli en envoyant mon préavis juste 1 mois avant.